

est saisi. On peut en appeler des décisions de ces organismes devant le roi.

Les règlements d'arbitrage intervenus en dehors du royaume ne sont pas exécutoires aux termes de la loi saoudienne.

Boycottages économiques et internationaux

Les sociétés canadiennes qui souhaitent faire des affaires en Arabie saoudite peuvent se heurter à des boycottages à l'égard d'Israël. Afin de connaître les détails concernant la politique canadienne concernant les boycotts arabes, les sociétés canadiennes qui éprouvent des difficultés à ce chapitre doivent communiquer avec la :

Direction de l'expansion du commerce en
Afrique et au Moyen-Orient
Affaires extérieures et Commerce extérieur
Canada
125, promenade Sussex
Tour A, 4^e étage
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2
Téléphone : (613) 993-7043
Télécopieur : (613) 990-7431

Langues

L'arabe est la langue officielle de l'Arabie saoudite. L'anglais est d'usage répandu et est compris par la plupart des gens d'affaires. L'anglais est également une langue courante de la correspondance commerciale. Toutefois, la connaissance du vocabulaire arabe de base est très utile pour faire des affaires et est appréciée par les Saoudiens.